



Obligation alimentaire

Par **Virgin57**, le **03/02/2019** à **18:11**

Bonjour,

Cela fait plus de 5 ans que ma mère se désintéresse de moi et de son petit fils de 2 ans et demi. Aïs-je une obligation alimentaire envers elle ou comment puis-je m'en dédouaner ?

Merci

Virginie

Par **youris**, le **03/02/2019** à **18:16**

bonjour,

en application de l'application des articles 205 et s., vous avez une obligation alimentaire envers votre mère.

je suppose que vous êtes majeure, je ne pense pas que votre mère se désintéresse de vous (il y a sans doute des raisons), que cela vous exonère d'une éventuelle obligation alimentaire.

avant de vouloi vous y soustraire, attendez que vous soyez sollicité.

salutations